Validation des Acquis de l'Expérience

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE

La Validation des Acquis de l'Expérience

Université de la Nouvelle-Calédonie — fiche de procédure

La **Validation des Acquis de l'Expérience** (ou **VAE**) est un moyen **d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation**, en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Pour quoi ? Pour qui ?

Autrement dit, grâce à la VAE, **toute personne peut faire reconnaître ses expériences** par une certification (diplôme, titre professionnel, CQP, etc.), peu importe son âge, sa nationalité, son niveau de formation ou son statut, sont ainsi concernés :

- Salariés et agents des secteurs privé et public : CDI, CDD, intérimaires, fonctionnaires, agents publics titulaires ou non,
- Professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants,
- Non-salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non,
- Bénévoles ayant une expérience associative ou syndicale.

La seule condition requise pour engager une démarche de VAE est **d'avoir exercé une activité professionnelle** (salarié, non salarié ou bénévole) en rapport avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé, **pendant une durée cumulée d'au moins un an**.

Quels diplômes ?

Diplômes délivrés par l'**UNC** (voir catalogue de formations sur le site **unc.nc**).

Prendre contact

Au **Pôle formation continue et alternance** de l'UNC :

- par mail : **dfca@unc.nc**
- par téléphone au **29 04 53**
- via la **fiche 1er contact** (sur le site unc.nc)

Le jury de validation de l'expérience

Vous participez à un **entretien avec un jury** selon le calendrier défini par l'UNC. Suite à votre audition, **3 décisions possibles** : validation totale, partielle ou refus de validation.

À quel coût ?

Le coût de la procédure VAE est **fixé annuellement par l'Université** (**entre 210 000 et 240 000 XPF**) selon le diplôme national visé. Ce montant inclut les droits d'inscription au diplôme pour une année universitaire.

DTEFP-NC, coordination du dispositif VAE.

Pour aller plus loin...

Contact

Pôle formation continue
et alternance de l'UNC
Campus de Nouville
145 avenue James Cook
Nouville BP R4
98 851 NOUMÉA CEDEX
Tél : 29 04 53 · 29 04 90
dfca@unc.nc

Sur le site

www.unc.nc
Formation
Pôle Formation continue
VAE